

25 C.

Journal du Lot

25 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|-----------|--------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes | 11 fr. 50 | 21 fr. | 38 fr. |
| Autres départements | 12 fr. | 22 fr. | 40 fr. |

TELEPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES | 1 fr. 70 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 1 fr. 70 |
| RÉCLAMES 3 ^e page | 2 fr. 75 |
| 2 ^e page | 4 fr. 50 |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Ce n'est pas seulement les propositions françaises que repousse le gouvernement allemand ! Il ne veut pas davantage des projets américain et anglais. Pourquoi ?

Nous venons de lire — et même de relire — les nouvelles déclarations du baron von Neurath, ministre allemand des affaires étrangères, réfugié à Berlin pour ne pas causer à Genève avec Edouard Herriot qu'il se plaint néanmoins de n'avoir pas rencontré. Le Président du Conseil français ne pouvait tout de même pas lui courir après jusque sur les bords de la Sprée. Ce n'est pas lui qui a filé. Il était encore à Genève quand l'adjudant de von Schleicher, à peine débarqué, pérorait à Berlin. Comment donc pourrait-on prétendre que c'est Herriot qui a éludé l'entretien ?

Cette petite chicane n'a, du reste, pas grande importance. Si le ministre allemand avait voulu s'entretenir avec le ministre français, rien ne lui eût été plus facile ! Mais en lisant les déclarations qu'il a faites à la presse berlinoise, nous comprenons très bien qu'il ait préféré mettre, auparavant, de la distance entre Herriot et lui. Elles débütent ainsi : « Après les résultats négatifs des conférences qui ont eu lieu à Genève, c'est maintenant aux autres qu'il appartient de nous faire des propositions. Nous n'avons, nous, plus rien à dire !... » Quand on veut à dire, on n'a pas besoin d'interlocuteurs. On se fait très bien tout seul. Et nous pouvons bien faire remarquer que, pour un monsieur qui n'a rien à dire, ce von Neurath parle beaucoup !

Un peu plus loin, il laisse deviner qu'il n'espère plus rien des négociations franco-allemandes et qu'il croit la France résolue à ne pas accepter les demandes formulées dans la fameuse note du 29 août... Malheureusement, le désaccord entre nous est encore plus profond que ça. Il porte sur le sens et sur le but des revendications allemandes.

Entre les paroles que nous entendons et la vérité que nous voyons, la différence est grande... Dans son magistral discours de Gramat, Edouard Herriot a déchiré les voiles et, sous les apparences, il nous a montré les réalités. Ce n'est pas au désarmement général que vise la note du 29 août, mais bien au réarmement de l'Allemagne. Parlant ainsi, le Président du Conseil a exprimé le sentiment général des Français persuadés que le gouvernement allemand essaye de nous tromper et, pour tout dire d'un mot, qu'il ment !

Mais de cela, il faut qu'il en prenne son parti : ni sa brutale roulerie, ni ses finasseries ne réussiront à nous donner le change.

Le désarmement, c'est à la Conférence de Genève qu'il se prépare. Or, M. von Neurath proclame que l'Allemagne ne veut pas y participer. Et ce n'est pas seulement les propositions françaises qu'il repousse. Il ne veut entendre parler ni des suggestions américaines tendant à la réduction réelle des effectifs existants, ni même de la formule lancée par M. Henderson, qu'il ne saurait pourtant accuser de francophilie exagérée !

Qu'est-ce qu'il leur trouve donc d'inacceptable, à ces projets d'inspirations si différentes et de sources si diverses ? Pourquoi les repousse-t-il tous indistinctement comme attentatoires à la dignité de son pays ?

C'est facile à comprendre, bien que M. von Neurath ne le dise pas. Si peu semblables qu'ils soient dans leurs procédés, ils ont tout de même, tous, un point commun. Ils se ressemblent en ceci qu'ils interdisent tout réarmement même partiel et même limité des Etats visés par les Traités de paix. Pour chacun de ces projets, l'égalité désirable se réalisera par le désarmement progressif et simultané des autres pays.

En les acceptant, le cabinet dictatorial de Berlin s'interdirait donc de reconstituer sous une forme quelconque la force militaire et la machine

guerrrière de son pays. Et voilà pour quoi il n'en veut pas.

Nous n'avons pas besoin d'aller plus avant dans l'examen de cette déclaration. Cela suffit pour nous éclairer sur les véritables raisons du gouvernement allemand et pour fixer notre attitude.

Comme l'écrivait ces jours derniers M. Albert Milhaud : « Nous sommes vis-à-vis d'une Allemagne qui n'a rien de commun avec celle que Briand et Loucheur eurent devant eux. Ils parlaient avec une démocratie encore babilante. Nous avons de l'autre côté de la table l'aristocratie gantée de fer qui a débarqué Brüning, dernier exploit d'une longue série, qui a éliminé au préalable, intimidé, matraqué tout ce qui pouvait parler au nom de la démocratie et de la nouvelle Europe... »

Il faut ajouter à ce tableau si exact un trait qui lui manque. C'est que ces démocrates allemands et particulièrement les socialistes — qui comptent encore des millions et des millions d'électeurs — ont été d'une lâcheté bien encourageante pour leurs adversaires...

Qui sait ? Peut-être ils se réveilleront un jour ! Tout arrive. En attendant nous sommes bien obligés de voir les choses comme elles sont et d'agir comme s'ils n'existaient pas.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

SOLITAIRE

Alain Gerbault est parti hier matin sur son nouveau cotre, à destination de l'archipel polynésien. De la part de cet homme de bronze, aucun exploit maritime ne saurait désormais nous étonner ; ce qu'il a déjà réussi, il peut, il doit le réussir encore. On a dit et on redira, sans risquer le démenti, qu'il est le plus extraordinaire navigateur des temps présents et passés. Peut-on, avec autant de raison, le qualifier de grand solitaire ?

Grand solitaire, il le fut lors de sa première traversée, car nul ne le sachant aux prises avec l'Atlantique, ne s'intéressait à son sort. Il dut avoir, quelques semaines, quelques mois durant, l'impression de la solitude absolue ; il dut en ressentir la grisante volupté, comme aussi les terribles angoisses. Il put songer : je ne suis qu'un point dans la solitude, dans l'aveugle immensité. Que je disparaisse à mille pieds sous l'abîme, l'immensité n'ira le dire à personne. Même vivant, même gouvernant mon bateau, je suis isolé, ignoré, perdu entre le ciel et l'eau.

Mais aujourd'hui ?
Aujourd'hui, le prestigieux navigateur sait que le monde entier s'intéresse à ses faits et gestes. Il sait que les journaux ont parlé de son départ, de son itinéraire probable, du grément de son cotre, qu'ils le suivront dans ses efforts, qu'à tout instant, des milliers de milliers de personnes, dans tous les pays, voudront avoir de ses nouvelles. Est-il un vrai solitaire, celui-là qui se sent le point de mire des multitudes ; celui dont chacune des proesses sera câblée du nord au sud, de l'est à l'ouest, en tous lieux et toutes langues ; celui dont les silences même détermineront l'inquiétude des foules et provoqueront l'activité de la T. S. F. ?

Combien plus solitaire, au fond, le marin ordinaire, le labourer de la beach, ou l'employé de bureau ! [De « l'Avenir »].

Antonin SEULL.

A GENÈVE

Le comité spécial des effectifs a poursuivi ses travaux sous la présidence de M. de Broekere (Belgique).

A la suite des observations qu'avait formulées hier M. Paul-Boncour, ministre français de la guerre, M. Wilson, représentant des Etats-Unis, dans un désir d'entente, a décidé d'ajouter au principe développé dans le plan Hoover une référence expresse à l'examen des forces de toute espèce qui doivent entrer en ligne de compte pour le calcul des effectifs.

Ce passage consacre la thèse qu'ont toujours soutenue les chefs du gouvernement français et son ministre de la guerre. On espère pouvoir aboutir ainsi à un résultat mais les travaux seront certainement longs.

Informations

Manifestation franco-belge

Grande cité située à la frontière de quatre nations, Metz joue, dans le domaine économique et politique, un rôle international de premier plan. Dimanche, c'était à Metz une journée d'amitié franco-belge. La chorale des cheminots de Liège fut applaudie dans la « Branconne », par une foule enthousiaste. MM. Vautrin, maire, Camille Hocquard, président de l'Exposition et Biolley, consul général de Belgique, exprimèrent les sentiments toujours plus vifs qui unissent Belges et Français sur le chemin de la paix.

Allemagne et Belgique

Les négociations belgo-allemandes concernant les restrictions d'importation de produits agricoles demandées par l'Allemagne ont abouti à un accord compensatoire.

Le jubilé d'Hindenburg

Berlin était, dimanche, sous le signe du 85^e anniversaire du président von Hindenburg.

A 8 heures, le maréchal-président a assisté, avec les ministres de religion protestante, un grand nombre d'officiers généraux, à un service religieux à l'église réformée de la garnison de Berlin. Au même moment, un service religieux avait également lieu dans une église catholique. Beaucoup de Berlinoises s'étaient rendus dans la matinée devant le palais de la Chancellerie, où habite provisoirement le président von Hindenburg, afin d'assister au va-et-vient des nombreuses personnalités venues pour apporter leurs félicitations au président.

Hitler et von Pappen

50.000 jeunes gens ont manifesté à Potsdam, à l'occasion de la « Journée de la Jeunesse », organisée par le parti hitlérien.

Adolf Hitler a pris la parole pour reprocher au cabinet von Pappen de n'avoir pas apporté de remèdes à la détresse de la nation allemande.

Il a conclu en exhortant les jeunes gens présents à combattre sans lassitude pour la liberté et la grandeur de la patrie.

Les armements allemands

Certaines personnalités allemandes officieuses continueraient à Genève des conversations avec les milieux français, en vue d'arriver à un compromis entre les points de vue français et allemand sur le problème des armements de l'Allemagne.

Emprunt de guerre anglais

La plus vaste opération de conversion qui ait jamais été tentée, celle relative à l'emprunt de guerre 5 0/0 représentant un total de 2.085 millions de livres a pris fin hier soir.

Les prévisions les plus optimistes ont été dépassées par le succès de cette opération. En effet, sur ce total, 1.920 millions de livres sterling ont été converties.

En Grèce

M. Tsaldaris a adressé une lettre à M. Zaimis, dans laquelle il déclare vouloir répéter par écrit ce qu'il a déjà dit verbalement sur le respect du régime républicain par le parti populaire.

Ce texte constituerait une reconnaissance sans réserve du régime républicain par le parti populaire.

Dans les milieux du parti populaire, on considère que cette lettre règle définitivement la question du régime et que le gouvernement actuel ne pourra donc plus invoquer pour refuser le pouvoir l'opposition dont le parti populaire forme le groupe principal.

Pour M. Hoover

L'ancien président de la République, M. Coolidge, apportera sa contribution au parti républicain en prenant la parole, le 11 octobre, à la réunion de Madison Square Garden, en faveur de la réélection du président Hoover.

L'annonce de la participation de l'ancien chef de l'Etat à la campagne présidentielle a été accueillie avec enthousiasme dans les rangs des partisans de M. Hoover.

Au Brésil

Les pourparlers de paix engagés entre les troupes fédérales et les rebelles ont échoué. Les hostilités ont repris aussitôt.

En Mandchourie

On annonce que le gouverneur de la province du Hei-Lung-Kiang a adressé un ultimatum au général Su Ping Wen, commandant des gardes révoltés de l'Est asiatique chinois, qui ont occupé les districts de Manchouï et d'Haïlar. Le gouverneur exige la reddition des mutins dans les quarante-huit heures, faute de quoi l'armée mandchoue entrerait en action.

Le Japon est impatient de voir liquider la révolte, pour éviter tout conflit avec les soviets en cas d'opérations militaires à la frontière sibérienne.

La piraterie au Japon

Le navire de l'Etat japonais poseur de câbles « Nanyo-Maru » a été attaqué par des pirates chinois près de l'île de Tchang-Tchi, située au large de la province de Foukien.

Les pirates sont venus à l'abordage, montés dans une vingtaine de jonques, mais le « Nanyo-Maru » a pu les repousser, grâce à un feu nourri de mitrailleuses, de fusils et de revolvers.

Le comte Pignatti, le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris, est arrivé à Paris dimanche à 14 h. 30.

Mrs. Pawley Mr. Corkran, sujets britanniques sont prisonniers de bandits chinois qui ne veulent les lâcher qu'après le versement d'une forte rançon ; ils seraient, dit-on, à la veille d'être mis en liberté.

M. Harmodio Arias a pris possession de la présidence de la République de Panama, ayant été élu à une grande majorité.

Des pêcheurs de Port-Vendres ont recueilli dans leurs filets, au large de ce port, des débris d'avion comprenant des sièges, une échelle en aluminium, des lambeaux de toile.

A Cerbère, un chasseur, Pierre Solanes, en visant avec son fusil, en manière de plaisanterie, un de ses amis M. Sabatié, l'a tué net. Solanes croyait que le fusil n'était pas chargé.

Un tramway départemental qui fait le service Montauban-Montclair, a déraillé samedi matin à 1 kilomètre de Montauban. Le mécanicien a été tué.

NOS ÉCHOS

Examens du grand Arago.

Lorsque le grand Arago comparut, à dessept ans, devant Monge qui devait l'examiner en vue de son admission à l'École polytechnique, un dialogue serré s'échangea entre eux. Le candidat qu'Arago remplaçait sur la sellette avait lamentablement « séché ». Monge était en colère.

Si vous n'en savez pas plus que votre prédécesseur, dit-il au nouveau venu, il est bien inutile que je vous interroge.

C'est en m'interrogeant que vous le saurez, répliqua crânement Arago. C'est d'ailleurs votre devoir.

Vous le prenez de bien haut, jeune homme ! Nous allons voir si vous avez raison d'être si fier...

Et l'examen commença. Pendant plus de deux heures, Monge retint Arago devant le tableau noir, cherchant à le prendre en faute, lui tendant mille pièges, le tournant et le retournant comme un chat fait d'une souris. A la fin, n'y tenant plus, enthousiasmé d'une intelligence si rare, le maître embrassa l'élève, le déclarant reçu au premier rang.

Lorsque, plus tard, Arago fut devenu examinateur à son tour, il vit un jour arriver devant lui un jeune homme en blouse, à l'air lourdaut, que les autres étudiants ne semblaient pas connaître, dont ils se moquaient même sans retenue, à cause de son accoutrement. Le savant, croyant à une méprise, dit aussitôt à ce singulier postulant :

Vous avez voulu tromper, mon ami ? Ici, on ne concourt que pour Polytechnique.

Je le sais, Monsieur, interrogez-moi. Arago eut alors la joie de voir se renouveler le prodige dont il avait été lui-même le héros. Le jeune rustre passa un examen extrêmement brillant, reçut des félicitations du jury et fut porté en tête par les autres candidats. Il s'appela Dron et, après s'être illustré sur maints champs de bataille, il devait prendre place dans l'histoire comme l'une des plus belles figures de l'épopée napoléonienne.

Pas de remplaçante.

Un jour, Monier, qui a eu un assez fort incendie dans son commerce, se rend à la compagnie d'assurances et demande si on peut sur-le-champ lui verser la somme représentant les dommages-intérêts.

Le directeur s'excuse et explique que, d'après la police, on ne verse jamais une somme d'argent, mais que la compagnie, dans le plus bref délai, remplace tout ce qui a souffert et tout ce qui se trouve hors d'état.

Monier, étonné et contrarié, se contenta de hocher la tête, ne dit rien et sort du bureau en bougonnant.

Le lendemain, la compagnie d'assurances recevait une courte lettre de Monier. Il réclama purement et simplement l'assurance contractée sur la vie de sa femme !

Quel âge a donc le monde ?

Il est permis de se demander, sans pour cela faire preuve d'orthodoxie. Depuis combien d'ans, l'homme ou ce qui lui ressemblait, habite-t-il la machine ronde ?

Le Dr Barnum Brown, chef de l'expédition du musée américain d'histoire naturelle, qui s'est rendu dans le nord-ouest des Etats-Unis, a découvert un nouveau groupe de dinosaures.

La halte sentimentale

M. HERRIOT CHEZ M. DE MONZIE

Gramat est une petite ville où l'on retrouve les traces de la station romaine que fut ce chef-lieu de canton, illustre, depuis le discours d'averissement qu'y prononça M. Edouard Herriot.

Figeac a très heureusement conservé les marques de son antique origine. Née d'un monastère de Bénédictins, elle joue un rôle dès les premières heures de notre histoire nationale. Certaines demeures portent l'empreinte de la domination anglaise, d'autres ressemblent aux maisons que l'on trouve en Italie du Nord. Nombreuses sont celles qui offrent sur rue tourelles à pignon.

Rues resserrées, aux larges pavés, aux maisons qui, selon la belle image de M. Gaston Chérau, se penchent l'une vers l'autre, comme pour se faire des confidences.

Mais ces vieilles maisons ne sont pas synonymes de choses mortes. La vie de Figeac, tout comme celle de Bruges (dont l'appellation de « La Mortie » est plus poétique que véridique), participe aux mouvements de son siècle. On y retrouve avec joie la main de l'artisan français, cette main qui, autrefois, sculpta la plus humble demeure, avec amour, avec art, cette main dont on commence à reconnaître qu'elle seule sauvera notre pays, lui redonnera sa place unique parmi les nations que torture la crise.

Aussi bien, le décor de la petite ville se renouvelle incessamment. Les monts sur lesquels s'étagent les pierres grises, subissent les lois éternelles de la nature. C'est ainsi que la ville est entourée d'un collier de verdure et d'arbres. Enlacement enchanteur, en hiver où la neige se jure sur les hauteurs l'image de la pureté ; au printemps où la terre retrouve son jeunesse et ses fleurs ; en été où l'herbe et l'arbre revêtent la parure de leur maturité ; en automne où le présentiment de leur fin rend les beautés plus belles...

Nombreuses sont les maisons qui se baignent dans le Célé, calme rivière. Nombreuses sont celles qui bordent le petit canal enjambré par des ponceaux où séjournerait la mousse et les fleurs des pierres, — et dont l'ensemble a été dénommé par ses habitants « La Venise du pauvre ».

A Gramat, le président du Conseil semblait porter sur son visage les soucis qui lui causent les graves problèmes de l'heure.

A Figeac, le visage de M. Edouard Herriot s'était empreint de sérénité. Quand, dans le kiosque à musique où l'entouraient MM. de Monzie, Georges Leygues, Loubet, etc..., il écoutait les paroles des orateurs, il détaillait en même temps le paysage dont l'élegance et la douceur allaient droit à son cœur et à son esprit.

A Figeac, M. Edouard Herriot fit une halte sentimentale. C'est là qu'il retrouvait ainsi qu'il devait le traduire en quelques mots émus l'amour de poète qui le pousse à célébrer, en des vers rares, son goût de la « Forêt normande » et, en bref, de la terre de France.

A Gramat, parlait l'homme d'Etat, avec une certaine rudesse. A Figeac se sont exprimés les deux hommes qui sont en M. Edouard Herriot. Autour du kiosque se pressait la foule des paysans quercynois, fins et racés comme leur petite ville, portant comme elle, aussi, la naïveté de leur âme. Elle s'accroissait toujours, venant comme une mer qui, aux bonnes heures, caresse le sable, — le plus près possible de celui auquel elle a livré, aujourd'hui, sa confiance.

Et tout autant que cette foule, le paysage captivait le président du Conseil.

Cet ensemble, il avait pu le pressentir, lorsque, peu après avoir quitté Gramat, sa voiture, pendant trente kilomètres, suivit une route que longe le pittoresque. Au cause aride de Gramat succède, en effet, lorsqu'on avance dans le Haut-Quercy, une région où l'herbe est grasse, où l'eau abonde.

Il avait pu, déjà, pressentir l'accueil que lui ménagerait la petite ville, à la suite de son passage par Gramat.

Le squelette du plus grand monstre préhistorique ne pèse pas moins d'une tonne et demie.

On estime que ce squelette est vieux de 70 millions d'années.

« Eh ! eh ! ça commence à compter ! Curieux nom de localité. »

Le Cri de Paris signale des noms de villes qui, par leur originalité amusante, font la joie des touristes.

Il nous offre, par exemple : « Bergères-Vertus », dans la Marne ; « Curcun », en Vaucluse ; « Longecheon », dans le Jura ; et « Grandveau », en Saône-et-Loire, auxquels viennent se joindre « Poisson » et « Ratte », également en Saône-et-Loire, qui voisinent agréablement avec « Veau-en-pré ».

Nous attendons la suite sans doute savoureuse.

L'image de celui qui la représente à la Chambre, M. de Monzie, élégance, poésie, finesse.

Heureux celui qui, un jour, put voir le grand maître de l'Université dans le décor et parmi la foule de Figeac et qui l'entendit s'écrier avec une souveraine tendresse :

— N'est-elle pas jolie, ma petite ville !

Aider M. Herriot à jouer, un instant, de la poésie enclose en Figeac, telle a été la joie ressentie dimanche par M. de Monzie. Dans l'allocation qu'il prononça pour saluer le président du Conseil, il se garda d'abandonner de tristes ses préoccupations. Il parla très brièvement, avec ce charme qu'il réussit à mettre dans les sujets les plus arides. Il situa, en quelques épithètes artistement choisies, l'âme de sa ville. Au nom des habitants, il remit à M. Herriot, avec un « viatique de confiance » un « viatique de tendresse ».

Et cette dernière expression, si chargée de poésie, dut plaire à M. Edouard Herriot et faire couler les réflexions qui, sans doute, l'assaillaient tout à l'heure, lorsque le paysage, avec ses arbres, avec sa rivière, avec son ciel semblait faire des signes de reconnaissance à l'écrivain de la « Forêt normande ».

Avec la nuit, s'accroissent l'allégresse et la naïveté de la foule. Des ampoules de couleur, en guirlandes sous les arbres, sur le pont (où elles se reflètent en zigzags colorés dans l'eau du soir) s'allument. Les petits drapeaux frissonnent. Une rumeur douce courrait des cafés aux promenades du bord de la rivière. Ainsi, la réception faite par M. de Monzie à M. Herriot comportait un prolongement où la nature occupait, encore, sa place, avec les jeux légers des ombres et des rayons.

Cette réception comportait un autre prolongement. M. de Monzie offrait, en effet, au Théâtre municipal, une représentation d'un exceptionnel éclat, et qui avait chargé M. Rivers, le sympathique directeur du Théâtre de l'Anbigu, et sa femme, Mme Irma Génin, d'organiser.

M. Herriot, malheureusement, dut partir pour Genève, de bonne heure. Il ne franchit pas la curieuse porte en ogive, dont on ne se doute pas quelle fut celle de la prison, et qui, aujourd'hui, mène à la salle du théâtre.

Le spectacle eut lieu en présence du ministre de l'Education nationale, Milton vint chanter ses airs que les films *Le Roi du Cige*, *Le Roi des Resquilleurs* ont popularisés. Rivers Chant vint faire, avec art, son tour de chant. M. Rivers et sa femme se firent applaudir avec *La Paix chez soi*, Pizani, qui a délaissé le théâtre pour le cinéma, au public figeacois les ressources de son souple talent.

Enfin, Yvette Guilbert. Le grand art, prenait possession de ce petit théâtre. Cette journée où Figeac avait dévoilé son charme, et où M. Herriot avait retrouvé ainsi qu'il le déclara, « la douceur et la mesure de la France », cette journée se terminait par une apothéose, à la gloire de la chanson française.

Yvette Guilbert montre encore ce qu'est la vraie jeunesse. Elle dit avec génie. Elle détaille avec amour. Les mots, quand elle les énonce, semblent naître pour la première fois, sous l'empire des grandes impressions, des pures sensations.

Quand cette femme de plus de 60 ans chanta une ronde d'enfants, et que, une écharpe en mains, elle mimait une danse, il sembla, par un charme singulier, qu'elle revenait au temps de sa jeunesse. Elle symbolisait la légèreté et la sveltesse de mise aux heures de la valse.

Quand M. de Monzie vint, sur la scène, embrasser cette femme de génie, il apparut qu'il saluait, en elle, la grâce qui marque une race, cette grâce qui avait présidé à la « halte sentimentale » faite par M. Edouard Herriot dans la précieuse petite ville de M. de Monzie.

Guy LABORDE.

Pièces vraiment rares.

La « collection » d'Alphonse Allais comprenait trois pièces qu'après avoir fait beaucoup d'embarras, il consentait toujours à montrer :

— Voici, disait-il, un morceau de la fausse croix, le crâne de Voltaire enfant et une tasse avec anse à gauche pour gaucher.

— J'ai offert à ma femme, il y a dix jours, un très joli livre : *L'art de l'épargne en famille*.

— Et cela a porté ses fruits ?

— Heu !... oui... depuis neuf jours, elle ne veut plus que je lume !

LE LISIÈRE.

Chronique du Lot

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Nous avons publié l'appel commun que les trois sénateurs sortants — MM. Loubet, Fontanille et Garrigou — adressent aux électeurs sénatoriaux. Ainsi s'est trouvée confirmée cette information, que nous avions été les premiers à donner, suivant laquelle les représentants du Lot au Sénat consacreront par une publique commémoration de candidatures étroites et cordiales solidarité politique dont ils ont toujours fait preuve dans l'exécution de leurs mandats.

Cette juste et logique décision répond si bien à la vérité de la situation ; elle est en si complète harmonie avec les sentiments du corps électoral qu'aucune candidature concurrente ne semble devoir leur être opposée.

Les trois sénateurs sortants dont la campagne se poursuit sans aucun incident notable recueillent partout l'assurance d'une adhésion qui va de soi. Tout fait présager qu'aucune lutte ne marquera les élections du 16 octobre où la presque unanimité des suffrages renouvelera à MM. Loubet, Fontanille et Garrigou un mandat qu'ils ont rempli sans reproche.

M. Joseph Loubet, conseiller général et maire de Figeac, est aujourd'hui l'un des plus anciens sénateurs du Luxembourg. Elu, pour la première fois, le 8 août 1909, il a été depuis lors réélu sans interruption avec des majorités toujours grandissantes. La sympathie, l'estime et la confiance de ses collègues lui ont valu d'exercer les fonctions de questeur de la Haute Assemblée aussi longtemps que l'usage permet au même titulaire de s'y maintenir.

M. Fontanille, conseiller général et maire de Saint-Projet, fut élu la première fois le 11 janvier 1920. Depuis sa réélection n'a jamais été contestée.

Quant à M. Louis Garrigou, maire de Saint-Martin-de-Vers, il a été nommé le 23 mars 1930, en remplacement de M. A. de Monzie élu député de Figeac après la mort du regretté Bouat.

M. Louis Garrigou, né en juillet 1884 est l'un des plus jeunes membres de la Haute-Assemblée.

Question au ministre

M. Fontanille, sénateur, demande à M. le ministre de l'éducation nationale : 1° si un instituteur public, chargé de cours complémentaires depuis sept ans, âgé de 45 ans, peut être nommé professeur adjoint dans une école d'artisanat rural ? 2° à quelle classe serait promu cet instituteur en cas où il serait nommé professeur adjoint, étant entendu qu'il a 27 ans de services dont 6 ans à la 1^{re} classe et quel serait dans ce cas son traitement ? 3° à qui, le cas échéant, cet instituteur doit adresser sa demande ?

Réponse. — 1° Un instituteur public peut être nommé professeur adjoint dans une école d'artisanat rural de l'enseignement technique, si c'est une école de métiers, mais, s'il s'agit d'une école pratique, ces emplois sont réservés aux bacheliers ou titulaires de guerre, classés par le ministre des pensions pour l'emploi de professeurs adjoints et figurant, à ce titre, sur la liste publiée trimestriellement au Journal Officiel.

2° Lorsqu'un instituteur est nommé professeur adjoint dans une école de l'enseignement technique, son ancienneté dans cette catégorie nouvelle, est calculée de la façon suivante : la durée de ses services d'instituteur est multipliée par un coefficient égal au rapport entre le traitement de la classe actuelle de l'instituteur et le traitement d'un professeur adjoint de même classe (décret de reclassement du 10 septembre 1930, article 6, paragraphes 1 et 2).

Les reclassements ne pouvant être effectués que sur le vu des états dressés par les inspections académiques, mentionnant le temps passé dans chaque classe, on ne peut indiquer, à l'avance, dans quelle classe serait rangé l'instituteur auquel il est fait allusion.

3° Les demandes d'emploi de professeur adjoint doivent être adressées à M. le sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique.

Conseil interdépartemental de préfecture

M. Dupouy, conseiller de préfecture, est chargé des fonctions de commissaire du Gouvernement pour l'année judiciaire 1932-1933, près le Conseil interdépartemental de Préfecture de Toulouse, auquel est rattaché le Lot.

Palmes Académiques

M. Lavarat, de St-Céré, est nommé officier d'Académie, pour services rendus à l'enseignement public.

Armés

Le sergent Plassard, du 16^e tirailleurs sénégalais est nommé sergent-chef.

Plainte retirée

Nous avons indiqué le vol de portefeuille commis au préjudice de M. Couaillac, boucher à Luzech. Le vol avait été commis à Sauzet par le nommé D..., garçon boucher. Celui-ci ayant rendu le portefeuille, M. Couaillac a retiré sa plainte.

Le ministre des P. T. T. à Montfaucon

M. Queuille, Ministre des P. T. T., accompagné de son Chef de Cabinet, M. Boursiac, de M. le Préfet du Lot, de M. le sous-Préfet de Gourdon et de M. le Directeur des Postes du Lot, a visité le Sanatorium de Montfaucon. Il a été reçu par M. Mathieu, Président de la Fédération des Sociétés de Secours Mutuels Postales, et par M. Sylvestre, Trésorier général. Le Docteur Augé, médecin-directeur du Sanatorium, lui a présenté ses collaborateurs, le docteur Polack, Médecin-adjoint, Mme Ligary, Infirmière-Major et M. Vattier, Receveur-Economé. Puis il a conduit dans la salle des fêtes du Sanatorium, où, devant le théâtre, étaient rassemblés les 206 pensionnaires présents.

Dans une allocution toute empreinte de bienveillance, le Ministre a exprimé l'intérêt qu'il portait aux malades. Il s'est montré particulièrement frappé par l'air de gaieté qui régnait sur tous les visages.

M. Mathieu, Président de la Fédération, lui a souhaité la bienvenue et l'a remercié d'avoir accepté de rehausser par sa présence la réorganisation du sanatorium. La doyenne des pensionnaires, Mme X., lui a lu, avec beaucoup d'émotion, le délicieux compliment ci-joint :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Nous sommes infiniment touchés par le grand honneur que vous nous faites en venant assister à l'inauguration de la réorganisation du sanatorium des P. T. T. Nous associons dans notre pensée M. le Préfet et les personnages officiels présents.

« Notre émotion est grande devant l'intérêt que vous portez à de jeunes femmes injustement frappées par un mal si cruel ! Nous sommes très touchées et nous sommes très heureuses de votre visite en notre maison.

« Nous voudrions vous donner l'impression de notre confiance par ce maintien empreint de calme ; et celle de notre gaieté, par tous ces bons sourires.

« Regardez bien, Monsieur le Ministre, le sourire n'est pas seulement sur notre visage ; il est encore dans notre cœur. Nous croyons toutes au « retour à la vie », et cela grâce à l'heureuse influence de notre sauveur, M. le Docteur Augé, dont les capacités directrices et la haute valeur de praticien n'ont d'égal que l'excellent cœur. M. le Directeur est aidé dans sa lourde tâche par son Docteur adjoint, M. le Docteur Polack, et l'interne, Mlle Zafirovitch.

« Voyez, notre ciel est très beau ! Pourtant de vilains nuages menaçaient de l'obscurcir... Puissent les vents favorables les emporter bien loin, à jamais. C'est notre vœu le plus cher : nous aimons tant notre Docteur !

« La vie qui nous est faite ici, est en tous points conforme à notre état.

« Nous y trouvons les marques du double appui moral et pécuniaire de la Fédération Postale : appui dont nous remercions M. le Président Mathieu, M. Sylvestre et tous les membres absents de la Fédération.

« Nous y trouvons la surveillance utilement sévère de Mme l'Infirmière-Major, si bonne, si dévouée ! et les soins précieux des infirmières sous ses ordres.

« Nous y trouvons enfin toutes choses, toutes attentions aptes à créer un bon moral, facteur essentiel de notre guérison. Croyez à notre reconnaissance envers tous ceux qui nous soignent, nous aident, ainsi qu'à notre attachement pour la grande famille que vous représentez.

« Monsieur le Ministre, pour votre grande sollicitude, pour le nouveau réconfort que nous apportez votre présence, nous vous disons Merci !!! de tout cœur.

« Une magnifique gerbe de fleurs lui a été remise par la plus jeune des malades.

Le Ministre a alors remis les décorations suivantes : à Mme Ligary, Infirmière-Major, la Médaille d'Honneur en Bronze de l'Assistance Publique ; au Docteur Augé, Médecin-Directeur, la Médaille d'Honneur en Argent ; à MM. Mathieu et Sylvestre, la Médaille d'Honneur en Bronze.

Cette cérémonie toute intime terminée, le Docteur Augé a fait visiter le sanatorium. Le Ministre a parcouru les salles réservées aux malades, et tous les services. Il s'est déclaré enchanté de sa visite et a témoigné une grande satisfaction, de voir un établissement aussi important que Montfaucon, parfaitement tenu.

Un champagne d'honneur lui a été offert à son départ, dans le parloir du Sanatorium.

Tabacs

Notre excellent compatriote, M. Fourgous, contrôleur principal des tabacs au magasin de Souillac, est nommé entreposeur du magasin de St-Cyprien.

Nos félicitations à M. Fourgous qui est un ancien élève du lycée Gambetta.

Université de Toulouse

Une session de l'examen d'entrée des aspirantes élèves sages-femmes aura lieu le jeudi 20 octobre prochain, à 9 heures, à la Faculté de Médecine et de Pharmacie (allée Saint-Michel), à Toulouse. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de ladite Faculté, du 1^{er} au 10 octobre.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 19 au 24 septembre, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 femmes.

Interlocaux : 25 hommes, 15 femmes.

En extra : 7 hommes, 1 femme, 2 femmes non satisfaites : 8 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 1 homme, 3 femmes.

CONSEIL GENERAL

VŒUX ADOPTÉS

Au cours de la session dont nous avons rendu compte les vœux suivants ont été adoptés :

« Le Conseil général considérant que la récolte du blé en France en 1932 correspond aux besoins de la consommation courante :

« que M. le ministre de l'Agriculture a pris toutes les mesures techniques nécessaires en vue d'éviter que l'introduction des blés exotiques nuise à la vente des blés français ;

« que les cotations injustifiées de la Bourse de Commerce de Paris empêchent le producteur de blé d'obtenir la rémunération légitime et normale de ses dépenses et de son travail ;

« que les prêts de crédit à court terme sont consentis dans certains départements à des taux prohibitifs ;

« engage les cultivateurs à déjouer les manœuvres des spéculateurs en ne jetant pas inconsidérément leur récolte de blé sur le marché, à seule fin d'obtenir un prix de vente en rapport avec le prix de revient moyen de la culture ;

« les engage aussi à échelonner leurs ventes dans le cours de la campagne, en vue d'éviter l'accaparement dans des entrepôts commerciaux, accaparement dont les conséquences seraient à la fois défavorables aux producteurs et aux consommateurs ;

« et émet le vœu que les caisses de crédit agricole facilitent le financement de leurs récoltes aux cultivateurs qui ont besoin d'argent en consentant des prêts à court terme à un taux raisonnable, taux qui ne devrait pas dépasser 3 1/2 à 4 0/0. — Signé : Jardel, Constant, Laparra. »

« Le Conseil général, à la demande de la Chambre d'Agriculture du Lot émet le vœu, « qu'il l'ait exceptionnellement autorisée, en première cure, le sucrage des vendanges dans le département du Lot, afin d'obtenir une qualité de vin, que l'inclemence du temps ne permet plus d'espérer. — Signé : Jardel. »

« La Société cantonale de chasse de Puy-l'Evêque demande que dans l'intérêt de la conservation du gibier sédentaire, la chasse sous bois de la bécasse et autres oiseaux de passage, demeure fermée au mois de mars, et que la clôture générale de la chasse soit reportée au dernier dimanche du mois de janvier, comme cela avait lieu autrefois.

« Le Conseil général :

« Reconnaisant la nécessité de compressions dans tous les services et spécialement dans ceux de la gendarmerie ; mais considérant que la suppression envisagée d'une brigade de gendarmerie par compagnie est une mesure injuste et brutale pour l'unique canton qui serait ainsi sacrifié ;

« Emet le vœu que les économies nécessaires dans la gendarmerie soient réalisées par des mesures plus étudiées, en rapportant, par exemple, la décision qui porta de 4 à 5 le nombre des gendarmes dans chaque brigade et contre laquelle le Conseil général s'est d'ailleurs élevé en son temps.

« Le Conseil général renouvelle expressément qu'à tous les marchés de fournitures, à conclure par l'Etat ou le département, soient appelés sous forme de concours, les commerçants locaux au même titre que les étrangers au département.

EDEN

Cette semaine, semaine de la gaieté, Deux Programmes
Premier Programme de la semaine
Mardi, Mercredi, en soirée.
Jeudi, matinée et soirée.

A 21 HEURES :
Actualités parlantes Fox Movietone
Les princes du rire
Stan Laurel et Oliver Hardy
dans le plus désopilant Comique

Sous les Verrous
film parlant français.

VERS 22 HEURES 30 :
Un superbe Vaudeville
Madame Satan

Deuxième Programme de la semaine
Vendredi, Samedi, en soirée,
Dimanche, matinée et soirée.

A 21 HEURES :
Actualités parlantes Fox Movietone
Caprelles, documentaire parlé.
Haut les mains, comédie parlée.
A la manière de la mère L'Oye,
dessin animé sonore.

VERS 22 HEURES 25 :
Le célèbre Comique
BISCOT
dans
un film sportif : le film
du Tour de France

HARDI LES GARS !
entièrement parlant français.
La Semaine prochaine
UNE GRANDIOSÉ PRODUCTION
LILLIAN HARVEY
HENRY GARAT
DANS
LE CONGRÈS
S'AMUSE
Réalisation d'ERIK CHARELL

Retenez vos places.
La location gratuite est ouverte.

PLANTEURS DE TABAC

ASSURANCE ET RÉASSURANCE

Les renseignements ci-dessous intéressant la culture française, sont adressés par M. Solleville, administrateur de la Caisse d'amortissement :

« L'appel fait à la Caisse autonome d'amortissement par le Conseil d'administration de l'assurance départementale, dont les ressources étaient insuffisantes pour payer, en Lot-et-Garonne, la totalité des sinistres, a ému un grand nombre d'assurés ; j'ai même entendu certains planteurs se lamenter sur l'avenir de la réassurance et les conditions difficiles dans lesquelles se trouverait demain la Caisse, si l'organisme de réassurance avait épuisé ses avances.

« Je tiens tout de suite à rassurer les planteurs du département.

« Le fonds de réassurance est alimenté par une réserve supplémentaire minime sur les prix, et par une contribution égale à la Caisse autonome et aussi par la partie de la retenue principale du centime restant disponible après prélèvement des frais d'expertise.

« Au cas d'insuffisance, par suite de l'importance et du nombre des sinistres, la Caisse consent des avances sans intérêts, devant lui être remboursées en principe, en quinze ans, au moyen d'une retenue variable et temporaire.

« Il suffira aux planteurs de lire l'état de situation du 31 décembre 1931 du fonds de réassurance, pour être complètement édifiés.

« Le solde disponible au 31 décembre 1930 s'élevait à : 1.637.314 fr. 54 ; les encaissements de l'année 1931 ont atteints, intérêts compris, la somme de 1.909.979 francs 53, ce qui porte à : 3.547.294 fr. 12, la somme disponible au 31 décembre 1931.

« Au 31 décembre 1930 les Caisse départementales étaient redevables envers la Caisse d'amortissement d'une somme globale de 496.637 fr. 55.

« Les recettes encaissées en 1931 à titre de remboursement d'avances ont atteint 183.406 fr. 21.

« Il reste dû à la Caisse d'amortissement : 313.231 fr. 25.

« Ces chiffres démontrent que nous sommes bien loin des sommes prévues aux avances par la Caisse de réassurance qui sont d'un ordre de grandeur de 15 millions.

« L'organisme de réassurance, organisme central constituant une assurance au deuxième degré, a donné aux Caisse départementales l'unité qui leur manquait et représente pour elles une garantie d'avenir.

Tenues officielles

Alors que notre Conseil général vient de tenir sa session de septembre, il est amusant de rappeler qu'en vertu d'un décret de 1812 — qui n'a jamais été abrogé — les détenteurs de fonctions publiques ont droit à une tenue officielle. Seul, le Chef de l'Etat n'en a pas.

Mais les ministres, les sénateurs, les députés, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les maires même pourraient, s'ils le voulaient, revêtir, à l'occasion de cérémonies, le bel uniforme que leur décret leur a attribué.

L'uniforme de conseiller général se compose d'un habit bleu à la française aux neuf boutons d'argent avec des broderies de feuilles de chêne et d'olivier et des épis de blé au collet, aux parements et à la taille, d'un gilet blanc, d'un pantalon à bande d'argent, d'un bicorne brodé d'argent et de soie bleue et, naturellement, d'une épée.

Les maires pourraient, s'ils le voulaient, commander pour la prochaine réunion du conseil municipal, un superbe habit brodé de feuilles d'olivier en argent, une impressionnante épée et un chapeau à plumes noires. Sans doute préféreraient-ils conserver la modeste écharpe qui donne à certains de leurs actes une valeur légale.

Indépendamment des représentants des Pouvoirs publics, les notaires, les huissiers, les médecins ont également droit au port du costume.

Mais il n'y a plus guère que les préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture qui sont astreints à une tenue officielle. Encore s'en plaignent-ils amèrement. La simplicité de nos mœurs démocratiques les exemptera bientôt de cette obligation qui ne renforce en rien leur autorité.

C'est égal ! Les séances du Conseil général et celles de nos conseils municipaux seraient tout de même plus pittoresques si les élus les tenaient en habit bleu brodé portant une épée au côté et un chapeau à plumes sur la tête.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 5, JEUDI 6, SAMEDI 8
DIMANCHE 9 (matinée et soirée)

UN PROGRAMME DE CHOIX
ACTUALITÉS PATHÉ, sonores et parlantes.

La fin des jeux olympiques. Une croisière dans les mers polaires, etc...

Grand film parlant français
tiré par René Hervil de la pièce de
Georges Berr et Louis Verneuil

Le succès d'Azais était peut-être discuté. Les spectateurs se laissent entraîner par le dialogue et par le jeu de Max Dearly, les deux éléments de ce film. Sous son aspect caricatural qu'accroît encore la charge du rôle créé par Max Dearly, dont le cinéma grossit les tics et la mimique très caractéristique, cette comédie est fort réjouissante et s'agrément de très jolies vues tournées dans les sites neigeux du plus bel effet panoramique.

A LA SAUCE HOLLANDAISE, dessin animé sonore.

Location gratuite. Téléphone 276

Pas d'appareil rétroviseur
Pour défaut d'appareil rétroviseur à sa moto, les gendarmes ont dressé contravention à M. Bord, propriétaire.

Défaut de feu rouge
M. Maury, de Rignac, a été l'objet d'un procès-verbal pour défaut de feu rouge à l'arrière de sa charrette.

CAHORS

Les Amis du Beau Vieux Quercy présentent leur programme de la saison 1932-1933.

Nous allons inaugurer, le lundi 10 octobre, notre sixième saison de Conférences et de Soirées d'Art. L'aimable et fidèle public local qui veut bien grossir de Quercynois hors les murs, soutient nos efforts et remplir, à chacun de nos appels, la salle du Théâtre Municipal, désire avoir un aperçu du programme de cette nouvelle série de réunions. Plusieurs de nos amis étant venus en renseignements, le Comité m'a chargé du soin d'un communiqué. Je vais m'acquiescer de ma mission aussi complètement que possible. Je m'excuse des quelques lacunes et imprécisions que comportera ma nomenclature, surtout en ce qui concerne le second trimestre de la saison.

Il est aisé de comprendre que la préparation d'un programme de dix ou douze manifestations littéraires et artistiques, échelonnées à intervalles à peu près égaux sur une période de six mois, présente des difficultés considérables. Nous désirons faire toujours mieux, trouver toujours du nouveau. Le charme de Cahors joint à celui de nos auditoires font que les orateurs et les artistes que nous appelons une fois demandent inamoviblement à revenir. Si nous acquiescions à ces désirs avec libéralité, notre besogne se trouverait du coup infiniment simplifiée. Notre dévoué Secrétaire général, — initiateur et mainteneur de notre œuvre, — n'aurait pas à écrire plusieurs centaines de lettres pour obtenir une dizaine de réponses pleinement satisfaisantes... Quand on s'adresse à de hautes personnalités littéraires et à des Sociétés artistiques de premier rang, vous n'imaginez point quel doigté, quelle fermeté, quelle persévérance, quelle diplomatie enfin il faut déployer pour arriver à ses fins. Les choix des sujets, les conditions de prix, l'échelonnement des dates, bien d'autres contingences encore constituent les éléments d'un puzzle presque inextricable. Muni de calme et aussi pourvu d'habileté, notre Comité joue ce jeu de patience et gagne la partie...

Depuis cinq ans l'élaboration de nos programmes est conditionnée, je l'ai dit, par le double souci de la variété et de la nouveauté. Cette fois, nous nous sommes imposés une autre directive, celle d'intercaler autant que possible, une soirée poétique, un spectacle d'art ou de comédie entre deux conférences. L'énumération qui suit, vous montrera dans quelle mesure nous avons réalisé ce triple dessein.

Le 10 octobre, M. José Germain, romancier, essayiste, journaliste et conférencier, qui tient une place de premier plan dans la littérature d'aujourd'hui, nous parlera de « La jeune fille française parmi les autres jeunes filles ». Le nom de l'orateur et le sujet du discours nous sont de sûrs garants d'une séance inaugurale aussi délicate que brillante.

Le 26 octobre, un gala apprécié, pensons-nous, à faire sensation. L'Accord Parfait chantera les vieux refrains des provinces de France avec accompagnement de danses d'Irène et d'Elisabeth Kedroff. Ce spectacle-concert, qui a fait fureur à Paris, sera présenté et commenté par un des plus nobles artistes de chez nous, M. Joseph Canteloube. Les concerts Colonne, Pasdeloup, Lamoureux et du Conservatoire, ont joué des œuvres de ce musicien aux applaudissements unanimes de la grande critique. En 1929, l'Opéra a donné de lui « Le Mas » ; il met en scène pour la saison prochaine « Verceingtorix », épopée lyrique dont le poème est dû à M. Etienne Clémentel. Enfant de Bagnac, M. Canteloube accorde aux chansons du Quercy une place d'honneur dans le programme que l'Accord Parfait vient d'établir pour nous.

Le 9 novembre, Mme Marie Gasquet, l'éminente filleule de Mistral et la romancière bien connue, prononcera l'Éloge du temps présent que nous lui avons demandé. Nous verrons plus loin que ce thème peu banal trouvera sa contrepartie dans une autre de nos réunions.

Vers le 25 novembre, M. Denis d'Inès, sociétaire du Théâtre Français et diseur de vers sans rival, nous donnera, avec la réplique d'un ou plusieurs de ses camarades, une audition commentée de poèmes.

Pour le 10 décembre, une innovation ! Depuis quelques années, les troupes de comédie se font de plus en plus rares à Cahors, comme dans la plupart des villes de province. C'est, dit-on, la faute au cinéma ! Eh bien ! nous allons, à armes courtoises, tenter la contre-offensive... Tout le monde a vu « Jean de la Lune » sur l'écran. Nous donnerons sur la scène la pièce d'où sortit le film. Ainsi, l'on pourra comparer ! La fameuse comédie sera interprétée par la Compagnie Jean Le Drézal dont je puis bien dire qu'elle est excellente puisque je l'ai vue en action trois fois, cet été, au Casino Municipal de Biarritz.

Deuxième quinzaine de décembre : séance probable, mais pas assez assurée pour que j'en parle.

Le 10 janvier, une Cadurcienne d'inclination, notre collaboratrice dévouée, Mme Béatrice Dussane viendra, avec plusieurs de ses camarades, conduire, pour la deuxième fois de la saison, la Comédie Française parmi les Amis du Beau Vieux Quercy.

Le 24 janvier, nous aurons la joie d'accueillir un revenant. Alors qu'il ne songeait sans doute pas à recueillir la succession de M. Pierre Benoit à la présidence de la Société des Gens de Lettres, M. Gaston Rageot vint, l'année de nos débuts, nous entretenir, — on se rappelle avec quelle élévation de pensée et quelle verve, — du « Jeune homme dans la littérature moderne ». Il se rend de nouveau à nos vœux. C'est lui qui soutiendra la thèse opposée, tout au moins en apparence, à celle de Mme Marie Gasquet, en nous parlant de « l'Ennui moderne ».

Le 10 février, autre sujet piquant : « La femme moderne, victorieuse du Temps ». Qui le traitera ? M. Marcel Prévost, de l'Académie Française... Ce nom seul me dispense, je pense, d'insister sur l'attrait d'un tel exposé...

Notre cher et illustre ami, autre fervent zélateur du Quercy, M. Georges Duhamel nous promet de s'arrêter pour la troisième fois parmi nous. Sa cause-

Pour les Automobilistes

Une fois de plus, une fois de moins, ça ne changera rien. On a beau dire, redire, aux automobilistes : « Allons ! voyons, soyez prudents ! » ce sera le même prix. Ils feront comme ils ont toujours fait. Ils feront de la vitesse, n'allumeront pas les phares, etc., etc.

Et cependant, on fait tout, on prend toutes précautions, toutes mesures pour leur être agréable ! Bah ! Ils continuent à braver l'autorité et à violer les règlements, le Code de la route !

La circulaire suivante est, pourtant, très accommodante, bienveillante pour les chauffeurs :

« Le sous-secrétaire d'Etat des travaux publics communique :

« Des difficultés d'interprétation de la circulaire du 21 juillet 1932, relative à la visibilité des plaques arrière des automobiles ont été signalées à diverses reprises.

Dans le but d'en prévenir le retour, le sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics et au tourisme a provoqué dans son cabinet une réunion à laquelle assistaient les représentants des divers services intéressés.

La nécessité est apparue de déterminer, de façon plus précise, les conditions de visibilité à imposer aux constructeurs dans l'établissement tant des plaques de police que de l'éclairage arrière des véhicules. Ces conditions sont d'ailleurs déjà à l'étude, mais, en attendant une solution définitive de la question, des instructions sont données à la gendarmerie afin d'éviter une sévérité excessive dans la répression des contraventions à l'arrêté du 16 juillet 1931.

En outre les autorités judiciaires sont, en même temps, priées de suspendre, jusqu'à parution des textes nouveaux, toutes les procédures engagées de ce chef.

Les chauffeurs obéiront-ils à ces prescriptions ?

Quelques-uns, oui ; beaucoup d'autres, non. Tant pis pour ceux qui se font pris !

L. B.

Au Tribunal

Lundi matin, à 10 heures, a eu lieu, au Palais de justice, l'audience solennelle de rentrée.

M. Malrieu présidait, assisté de MM. Touzard et Devals. MM. Testas, juge d'instruction, Marbot, juge suppléant, Tiffon, procureur de la République et Combaldié substitut étaient présents ainsi que le barreau, les greffiers, commis-greffiers, les avoués et les huissiers.

Au cours de cette audience, M. Marbot, juge à Condom, nommé à Cahors, a été installé dans ses fonctions.

Agrandissement de la poste

Il est question de l'achat de l'immeuble situé rue Bourseul et appartenant à Mme veuve Bacqué, pour agrandir l'hôtel des P. T. T. dont les locaux sont insuffisants.

Les « Amis de l'Harmonie »

Voici le programme du dernier concert d'été, qui sera donné sur les Allées Fénélon, le vendredi 7 octobre, à 21 heures.

Vers la Paix (Allegro) X.
Ballet de Sylvia (Cortège de Bacchus) Léo Delibes.
España (Valse), Wolfenfelt.
Les Mousquetaires au Couvent (Fantaisie) Varney.

Solistes : MM. Lafargue et Destal. Retraite Espagnole, Reiz del Portal.

Pas d'éclairage

Procès-verbal a été dressé contre Léon Moncay, de Prudhomme, pour n'avoir pas éclairé la lanterne de son vélo.

OFFRE GRACIEUSE

E. POPOVITCH
Coiffeur pour Dames
rue du Marchal-Foch
CAHORS, téléphone 170
est heureux de faire part à son élégante clientèle que

L'Académie Scientifique de Beauté

de Paris
a délégué un Dème Professeur de son Institut pour faire dans ses Salons des démonstrations gracieuses de ses célèbres méthodes et produits universellement réputés.

DU 3 AU 15 OCTOBRE

LE PAIN DIMINUE

Le Syndicat de la boulangerie a décidé que le prix du pain, à la date du 10 octobre serait diminué dans les proportions suivantes :

Pain de consommation courante : 1 fr. 80 le kilo au lieu de 1 fr. 90.

Pain de fantaisie, vendu à la pièce : 1 fr. 85 au lieu de 1 fr. 95, le kilo.

Pain vendu à la pièce : 0 fr. 95 au lieu de 1 franc.

Petits pains : 0 fr. 30 pièce.

Le prix moyen de la farine est fixé à 180 francs au lieu de 194 fr. les 100 kilos.

C'est donc, environ 10 centimes de diminution par kilo de pain.

Orphelin de Cahors

MM. les membres exécutants de l'Orphelin de Cahors sont informés que les répétitions générales reprendront, dès mercredi prochain, 5 octobre, au siège social, Grand Café de la Promenade. Ils sont priés d'être très exacts.

En ce début d'année il est fait appel à tous ceux que le chant intéresse ; ils seront reçus en amis, parmi les amis.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 24 septembre 1932

Chasse. — André Borie, cultivateur au Boulé, surpris par les gendarmes à Belmont en train de chasser en temps prohibé est condamné à 100 francs d'amende, au coût du permis de chasse général et à la confiscation de l'arme.

Coups et blessures. — Cluzel Adrien, âgé de 49 ans, employé à la Compagnie du Bourbonnais, dans le courant du mois d'août, avait donné quelques coups de poing à l'une de ses voisines, Mme veuve Marie Trinchou, âgée de 46 ans, demeurant impasse Hébrard, numéro 4. Mme Trinchou avait été blessée à l'arcade sourcilienne droite, au coude et à la main gauche, et s'était, de plus, évanouie.

15 francs d'amende avec sursis.

Blessures par imprudence. — Deux jeunes cyclistes, Maurice Rigal, 17 ans, et Maurice Caussères, 20 ans, qui se rendaient le 5 juin à la fête des fraises de Douville, renversèrent, 200 mètres avant l'arrivée dans le village, Mlle Urbaine Lasfargues, 20 ans, et M. Cubaynes, 45 ans, cultivateur à Pradines. Ils prirent la fuite. Sur plainte de M. Cubaynes, ils furent poursuivis.

Le tribunal remet le jugement à quinzaine.

Défaut de registre

Mme Prunières, de Peyrilles, avait comme pensionnaires un nommé Henry, photographe et sa femme. Le couple payait la pension chaque jour, puis ne paya plus et partit plusieurs jours après.

Mme Prunières ne le voyant pas revenir, tout au moins, pour payer la note, porta plainte à la gendarmerie.

Les gendarmes pour établir leur procès-verbal, demandèrent à voir le registre des logeurs sur lequel sont inscrits les noms, profession des voyageurs.

Mme Prunières n'a pas de registre ; elle en aura un à l'avenir, car les gendarmes, tout en enregistrant sa plainte, lui dressèrent contravention pour défaut de registre.

Si le couple ne paie pas la pension, elle sera certaine, pour sa part, de payer le procès-verbal.

Il est dur de perdre son argent et d'être encore obligé d'en donner !!!

Hurtée par une moto

M. Cariteau, de Toirac, était en auto près de cette localité, lorsqu'arrivant près de la propriété de Mme Fizes, il heurta celle-ci qui rentrait ses oies.

Mme Fizes fut projetée sur le sol avec violence. Elle avait une fracture compliquée aux deux jambes. Elle dut être transportée à l'Hôpital de Cahors.

M. Cariteau, bien que tombé sur le sol, n'a pas eu de mal.

Il faut avertir !

Pour n'avoir pas actionné le klaxon de son auto, au virage de Montcléra, un ingénieur de Clermont-Ferrand, M. d'Arrivera s'est vu dresser contravention.

Un chauffeur s'enfuit !

Une voiture attelée d'un cheval et conduite par M. Picard, propriétaire à Nespouls (Corrèze), qui se rendait à la foire de l'Hôpital-Saint-Jean, a été accrochée, en arrivant sur le territoire de la commune de Cressensac, au lieu dit Route-Vieille, par une automobile allant dans la direction de Souillac.

Le cheval fit un écart vers l'automobile, mais ne fut pas blessé. La voiture, au contraire, fut assez sérieusement endommagée et a ses brancards brisés.

L'automobile, dont M. Picard a relevé le numéro a continué sa route sans se soucier de l'accident.

M. Picard a porté plainte. Une enquête est ouverte.

Introuvable

Un mandat d'amener a été lancé contre le nommé Roccatagliati Paul, 32 ans, sujet italien, condamné à 1 mois de prison par le tribunal correctionnel de Lesparre pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Il paraîtrait que Roccatagliati était dans les environs de Cahors. Malgré les recherches, la gendarmerie n'a pas pu le découvrir.

Foire du 1^{er} octobre 1932

La foire du 1^{er} octobre a été assez importante. Voici les cours :

Bœufs, gros attelages de 5.000 à 6.000 fr., la paire ; bouvillons, de 3.000 à 5.000 fr., la paire ; bœufs gras, de 180 à 200 fr., les 50 kilos ; moutons gras, de 3 fr. 50 à 4 fr. le kilo ; agneaux de 4 fr. 50 à 5 fr., le kilo ; brebis d'élevage avec agneau, 200 à 250 fr. pièce.

Marché. — Poulets, 6 fr. 50 ; poules, 6 fr. ; pintades, 6 fr. ; canards, 5 fr. ; lapins 2 fr. 50, le 1/2 kilo.

Pigeons, de 8 à 11 fr. la paire ; oies d'élevage, 90 francs la paire ; œufs, 7 fr. 50, la douzaine.

Vol

Le nommé Vialens, 18 ans, domestique à Lagardelle, chez M. Barras, a été mis en état d'arrestation.

Vialens est inculpé de vol d'un chapeau, d'une paire de souliers au préjudice de Mme Rascouilles.

Violens a été écroué à la prison de Cahors.

Arrestation

La gendarmerie a arrêté le nommé Jean Trégox, 34 ans, cultivateur à Frayssin-le-Gourdnois, inculpé de tentative d'incendie volontaire.

Jean Trégox est un faible d'esprit qui, tout dernièrement, dans un bal, se livra à des actes obscènes, devant des jeunes femmes qui avaient refusé de danser avec lui.

Ces jours derniers, il en voulait à son beau-père et il a tenté de mettre le feu à sa maison.

Jean Trégox a été écroué à la prison de Cahors.

Coups et blessures

M. Poujade, cultivateur à Aynac, causait avec des amis, lorsque survint M. Loupiac, métayer qui l'interpella et l'invita à lui donner des explications au sujet de certaines affaires d'intérêt.

M. Loupiac poussa M. Poujade dans un hôtel proche ; M. Poujade voulut sortir, mais au même moment il fut saisi par un pan de son veston et frappé d'un coup de pied dans le bas-ventre.

M. Poujade a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Éclairer le vélo !

Pinède, cultivateur au Bosc, près de Luzzech, n'a pas allumé la lanterne de son vélo. Procès-verbal lui a été dressé.

Défaut de feu

Pour insuffisance d'éclairage à l'avant et pour défaut de feu arrière à sa camionnette, contravention a été dressée à M. Montheisse, des Quatre-Routes.

Défaut de carte d'identité

Pour défaut de carte d'identité de marchand de bestiaux, procès-verbal a été dressé à M. Bernays, de Touzac.

Sans guides

Matteau fermier à Souceyrcac, conduisait un attelage qui était dépourvu de guides... L'attelage allait à droite, à gauche, sur la route. Les gendarmes survinrent et dressèrent contravention au fermier.

Deux contraventions

Contravention a été dressée à M. Bach, de Concots, pour n'avoir pas éclairé la lanterne du chariot attelé de 2 chevaux, et pour défaut de plaque d'identité.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

C'est par 21 à 8 que les réserves du Club Athlétique Villeneuvois ont battu l'Aviron Cadurcien.

Les visiteurs nous ont amené une équipe jeune, encadrée de quelques anciens joueurs chevronnés, et ce team confie un jeu des plus ouverts, très agréable, et, par surcroît, concluant.

Aussi, je dois dire que le C. A. V. mérite bien sa victoire.

Parmi les individualités marquantes du côté villeneuvois, je citerai Albigez, Griffoul, Lorrit et Cavalli, transgènes de l'équipe première.

Du côté cadurcien, que de fautes commises et combien la jeunesse de l'équipe se fait sentir ! Les joueurs ne plaquent pas, beaucoup ignorent encore la place qu'ils doivent occuper sur le terrain aux moments critiques. La mêlée est encore très mal formée, mais je ne veux pas décourager les défenseurs des couleurs Bleues et Blanches, car je sais qu'ils méritent tout leur cœur pour se présenter dans leur meilleure forme pour les rencontres officielles.

Allons, chers amis de l'A. C. mettez-vous au travail et vous aurez devant vous de jolis succès à glaner ; mais soyez assidus à l'entraînement, car ce n'est qu'à ce prix que vous ramènerez des victoires dans la cité cadurcienne.

Je terminerai en signalant la parfaite tenue des deux équipes sur le terrain.

Arbitrage de M. Crassac.

L'Impartial.

Nous reproduisons ci-dessous une lettre adressée par le Compound Club P. O. au Président de l'Aviron Cadurcien, relative à l'accident survenu au cours du match du 25 septembre :

« CHER MONSIEUR,

« Au cours du match de dimanche dernier, au Stade Desprats, notre sympathique Capitaine Lacaze a été victime d'un accident stupide qui, sur le moment, nous avait paru grave, entraînant pour lui et pour nous de redoutables conséquences.

« Grâce à votre dévouement empressé et à vos soins prodigués, dignes des meilleurs éloges, Lacaze nous est revenu avec un bon moral. La période de repos et de convalescence à laquelle il est astreint ne saurait tarder à nous le rendre dans son état normal et sain.

« Très touché des vœux sincères que vous nous avez adressés pour son rétablissement, aussi rapide que complet, je tiens à vous adresser, au nom du Comité du C. O. P. O., tous nos remerciements et l'expression de notre vive gratitude pour votre accueil chaleureux, votre cordialité éprouvée, l'aide et le secours que vous nous avez prodigués dans cette pénible circonstance.

« Notre part de reconnaissance va aussi à M. Pauly, Chef de Dépôt et Président d'Honneur de notre Société qui, en joignant son aide à la vôtre, a continué à nous marquer son attachement et son amitié indéfectibles.

« Nous nous plaignons à reconnaître que le match fut disputé très amicalement et joué loyalement, avec le meilleur esprit sportif.

« En désirant de pouvoir continuer à vous inscrire à notre calendrier, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus amicaux et dévoués. »

Le Président du C. O. P. O.

Mardi soir, entraînement de tous les équipiers de l'A. C. au siège social, à 20 h. 30. Présence indispensable. On est prié d'apporter sandales et flottant.

Les Amis du Rugby

Jeudi 6 octobre, réunion générale, Café de Bordeaux, 1^{er} étage.

Questions diverses. Renouvellement du Bureau. Présence indispensable.

Le Comité.

Fédération lotoise de basket-ball et d'athlétisme

Le Bureau de la Fédération Lotoise de basket-ball et d'athlétisme va se réunir incessamment pour décider de l'action à mener durant la saison qui s'ouvre. Nous sommes heureux de signaler que des demandes d'affiliation sont parvenues à notre secrétaire et que d'autres sont imminentes. Nous engageons vivement les sociétés désireuses pratiquer le basket-ball à se faire inscrire, afin d'être comprises dans la série des compétitions envisagées pour la saison.

Pour tous renseignements, adresser la correspondance à M. Vigouroux, secrétaire, 5, rue Feydel, Cahors.

Le Bureau.

Pour les joueurs de Boules

Nous surprenions probablement les amateurs de cette saine distraction, fort en honneur dans le Midi et la Région Lyonnaise, en leur décrivant une fabrication toute récente de boules métalliques par la soudure autogène ; c'est là une des réalisations nombreuses, quoique inattendue, dont est capable ce procédé nouveau.

Communément, ces boules sont faites en bois de hêtre et renforcées par une sorte de blindage en acier ; un joueur fervent exige d'elles des qualités de résistance au choc et d'élasticité que l'on est arrivé à tout au moins égaler avec celles dont il s'agit ici ; nous en avons vu dans les mains de gens compétents c'est-à-dire difficiles, surtout quant à un parfait équilibre de ces objets.

A cet effet, on emboutit deux coquilles hémisphériques en tôle épaisse ; puis on en chanfreine les bords sur un tour et on les soude l'une à l'autre ; on perce alors un trou dans la paroi, de manière à pouvoir introduire à chaud, dans toute la cavité centrale, de la sciure cimentée avec du brai ; cette matière spéciale a une densité bien régulière et son élasticité vaut celle du bois ; on rebouche ensuite le trou de coulée au moyen d'un goujon soudé.

Ceux qui pratiquent ce sport comprendront aisément que, d'après ce mode de fabrication, ces boules sont-elles soient supérieures comme équilibre à celles présentées par des boules en bois, dont la texture peut ne pas être complètement homogène.

Il existe en outre des boules de tous diamètres et de tous poids en acier inoxydable, laiton, maillechort, etc., toutes fabriquées par soudure autogène.

Enfin, ces boules sont, après soudure, usinées au tour et striées de façon convenable ; réellement, il faut être dûment prévenu pour reconnaître qu'il s'agit de coquilles embouties et soudées ; c'est la preuve qu'il est possible d'assouplir des habitudes anciennes aux exigences de conceptions nouvelles.

A. B.

Arrondissement de Cahors

Gigouzac

Erratum. — Une erreur s'est glissée dans la liste des délégués sénatoriaux que nous avons publiée :

C'est M. Vayssières, du parti radical socialiste, qui est délégué ; M. Bertrand est délégué suppléant.

Nuzéjols

La pluie. — La pluie tant désirée est enfin arrivée, à la grande joie de nos agriculteurs, et assez abondante pour donner l'humidité aux plantes sur pied et la facilité d'effectuer les labours.

En général les maïs mûrissent, certaines catégories, il est vrai, sont en retard, mais il y a tout lieu de croire que le soleil d'automne activera la maturité des grappes retardataires, augmentera le rendement, et laissera au vin une meilleure qualité.

Limogne

Foire du 1^{er} octobre. — Coïncidant avec la foire de Cahors et celle de Villeneuve-d'aveyron, notre foire mensuelle n'a pas eu son importance habituelle. Cours pratiqués :

Poirail aux bœufs assez bien garni, mais vente lente. Bœufs de travail, de 4.000 à 5.000 fr. ; bouvillons, de 2.000 à 3.000 fr. ; vaches, de 2.500 à 4.000 francs, le tout la paire ; brebis, de 120 à 150 fr. la pièce ; cochons de lait, de 200 à 300 fr., pièce, vente active.

Halle aux grains très bien garnie. Blé, de 85 à 90 fr. ; avoine, de 44 à 48 fr. ; maïs du pays, de 70 à 75 fr. ; fèves, de 80 à 90 fr., le tout l'hectolitre.

Volailles : Poulets, 5 fr. ; poules, 4 fr. ; dindons, 4 fr. 50 ; lapins domestiques, 2 fr. 50 ; canards, 4 fr. 50, le tout le demi-kilo ; oies à engraisser, de 80 à 100 fr. la paire.

Gibier : lièvres, 6 fr. le demi-kilo ; perdreaux, 13 fr. ; lapins de garenne, de 10 à 12 fr. le tout la pièce.

Beaucoup de jardinage vendu à des prix abordables.

Prochaine foire le 5 novembre.

Castelfranc

Essai du nouveau pont. — En présence des ingénieurs des travaux publics du département du Lot, des ingénieurs de l'entreprise de construction, les essais ont eu lieu jeudi et vendredi derniers.

Près de 300 tonnes de sable avaient été disposées sur le tablier, et on a fait ensuite défilé quatre par quatre un certain nombre de camions.

Les essais ont été des plus concluants.

Castelfranc dispose pour l'avenir d'un pont imposant, où deux camions lourdement chargés peuvent impunément se croiser.

La liaison du Haut et du Bas-Quercy se trouve ainsi assurée par la route de Gramat à Castelfranc, avec prolongement sur Montau.

Arrondissement de Figeac

Le Bourg

Carnet rose. — Naissance d'une mi-gnonne fillette, Yvette-Juliette-Marinette, aux époux Boussac, de la Borie-Haute.

Chute. — En dépitant, M. Casimir Daynac, a fait une chute si malencontreuse, qu'il s'est fracturé le péroné. — Vœux de prompt guérison.

Rudelle

Le passage de M. Herriot. — La coquette cité de Rudelle a été à sa façon le passage chez elle de M. Herriot.

Des banderoles avec des inscriptions appropriées, des drapeaux décoraient la rue suivie par le cortège.

Le Président du Conseil, qu'accompagnait notamment MM. de Monzie et Malvy, s'est arrêté devant notre église, monument historique, fort respecté du moyen âge, qu'il a admirée.

Puis, en un geste pieux et délicat qui a profondément ému les spectateurs, il a déposé un belle gerbe de fleurs devant la plaque commémorative des morts pour la Patrie. Après avoir embrassé la toute jeune et mi-gnonne Marinette Cadiergues et une Lyonnaise en vacances à Rudelle, il est remonté en auto aux cris de « Vive Herriot ! Vive de Monzie ! Vive Malvy ! »

Les Rudellois garderont vivace le souvenir du court passage parmi eux du Président du Conseil Herriot !

Arrondissement de Gourdon

Martel

Grandes fêtes agricoles des 9 et 10 octobre. — Exposition commerciale.

Ainsi que dans nos fêtes précédentes une exposition commerciale sera tenue à côté de l'exposition agricole. Mais elle aura, cette année, une importance tout à fait exceptionnelle tant par le nombre des exposants que par la variété et la richesse des marchandises exposées.

Le Comité, faute de place, a dû, à son grand regret refuser déjà plusieurs demandes et il s'en excuse auprès des intéressés.

Il adresse à tous ceux qui lui ont fait l'honneur et le plaisir de répondre à son invitation ses plus chaleureux remerciements et toute sa reconnaissance. Il ne négligera rien pour leur être agréable et leur faciliter leur installation ainsi que leur séjour à Martel.

Enfin ceux qui auraient à emprunter le chemin de fer pour amener leurs produits sont priés de s'enquérir de la Compagnie P.-O. ayant bien voulu nous faire bénéficier du tarif spécial soit en Petite Vitesse, soit en Grande Vitesse (taxe pleine à l'aller, retour gratuit).

Il suffira que les exposants réclament au Secrétaire Général le certificat attestant qu'ils ont été admis à exposer au Comice agricole de Martel.

Enfin nous sommes heureux d'annoncer aux visiteurs de l'Exposition qu'une agréable surprise les attend. Avec chaque ticket d'entrée, il sera remis à chacun d'eux sans majoration de prix un catalogue-reclame offert par la grande maison de Brive « Au Printemps ». Chaque catalogue portera un numéro qui permettra de participer à la grande Tombola organisée par la même maison. Cette tombola composée d'une vingtaine de lots de valeur sera tirée le lundi 10 octobre, à 16 heures.

N'oubliez pas de réclamer votre catalogue, et de le conserver précieusement et de prier Sainte-Chance de vous favoriser. — Le Comité.

Salvial

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre estimé compatriote M. Gabriel Ménauge, entrepreneur de battages à Salvial avec Mlle Murat Noémie-Antonia, du village de Laborie près St-Germain-du-Bel-Air. Aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Nos compatriotes. — Notre excellent et distingué compatriote M. Boyer d'Agén, qui vient de quitter sa bonne ville de Salvial pour la Capitale, vient de faire paraître à la Librairie L. Veruel de St-Céré une plaquette de 25 pages, richement illustrée sur le château de Montal. Tous les amateurs d'art et attachés au sol quercynois voudront lire ce petit opuscule très intéressant, pieux exemple d'érudition et consciencieuse restauration.

Vayrac

Foire. — Foire du 1^{er} octobre assez importante, nombreux les animaux amenés sur les différents marchés.

Transactions assez actives. Voici les principaux cours :

Viande de boucherie : bœufs, de 180 à 200 fr. ; vaches, de 150 à 200 francs ; veaux, de 300 à 350 fr. ; porcs, de 320 à 350 fr., le tout les 50 kilos.

Bœufs d'attelage : gros bœufs, de 5.500 fr. à 6.000 fr. ; moyens, de 4.000 à 5.000 francs ; vaches, de 3.500 à 5.500 fr., le tout la paire.

Halle : blé, de 90 à 100 fr. ; maïs, de 70 à 75 fr. ; avoine, de 60 à 70 francs, le tout l'hecto.

Volailles : poulets, de 11 à 12 fr. ; poules, de 10 à 11 fr. ; dindes, de 10 à 12 fr. ; lapins, de 6 à 7 fr., le tout le kilo.

Œufs, de 5 fr. 50 à 6 fr. la douzaine.

TRAITEMENT DES VENDANGES

AMÉLIORATION DES VINS

Déposez vos vins de producteurs directs en appliquant le sulfite et le levage des vendanges avec le Biosulfite Jacquemin et les Radioloeures de « La Claire ». Demandez renseignements à l'Institut Jacquemin, à Malzeville-Nancy.

Les viticulteurs pourront se procurer à la Pharmacie Paul Garnal, dépositaire des Multileures Sélectionnées, radio-actives Jacquemin de l'Institut « La Claire » Bio-sulfite Jacquemin, Méta-bisulfite de Potasse, Phosphate d'ammoniaque, Tannin à l'alcool, Gélatine, Permanganate de potasse, Acide sulfurique, etc...

et tous les renseignements nécessaires pour la direction des vendanges et de la vinification :

97, boulevard Gambetta (en face le théâtre), Cahors.

LE SUCRAGE DES VENDANGES

Le vœu suivant présenté par M. Capmas, viticulteur à Lagardelle et membre de la Chambre d'Agriculture, a été émis par la Chambre d'Agriculture d'un accord unanime et adressé au Conseil général en vue de recevoir son plein effet.

« La Chambre d'Agriculture, « Considérant que la situation viticole se présente cette année dans le département dans des conditions tout à fait anormales par suite de circonstances atmosphériques, complètement défavorables à la vigne ;

« Considérant, d'autre part, que le retard dans la végétation ne permettra pas au raisin d'arriver à complète maturité ;

« Considérant, en outre, que les violentes attaques de maladies cryptogamiques contribueront à retarder la maturité de la récolte ;

« Considérant, enfin, que les attaques de cochenilles qui provoquent actuellement la pourriture du raisin, dans la plupart des vignobles, vont rendre nécessaire la cueillette prématurée du raisin ;

« Considérant que pour ces raisons le vin obtenu risque d'être de qualité inférieure et non marchande ;

« La Chambre d'Agriculture, émet le vœu :

« Qu'à titre exceptionnel soit autorisé « en première urgence le sucrage des vendanges dans le département du Lot, « afin d'obtenir une qualité de vin que « l'incélérité du temps ne permet plus « d'espérer. »

RENSEIGNEMENTS

RECONNAISSANCE DE CHEMINS RURAUX

La commission départementale a prononcé la reconnaissance des chemins ruraux suivants :

Saint-Clair. — Chemin rural de Caternac.

Cornac. — Chemin rural du Cimetière. Chemin rural de Ser à la limite de Teysseieu.

Bach. — Chemin rural d'Aurelong à Euseubert.

Pendeignes. — Chemin rural de Lasfranches.

Isses. — Chemin rural de Pech-Capel. Saint-Denis-Martel. — Chemin rural de Cabrejou.

Anglars-Nozac. — Chemin rural de la Vayssière à Pouthonne.

Sénaillac-Latronquière. — Chemin rural du Périé.

Saint-Cirq-Modélon. — Chemin rural de Milhaac à Saint-Cirq.

Latouille-Lentillac. — Chemin rural des Placés.

Ladirat. — Chemin rural de Nieumont.

Saint-Cirgues. — Chemin rural de Gramont.

Peyrilles

Les Usines Citroën vous convient à visiter leurs installations

UNE SUCCURSALE CITROËN

A CAHORS

AVENUE GAMBETTA

EN CRÉANT UNE SUCCURSALE A CAHORS

LES USINES CITROËN ONT VOULU METTRE A LA DISPOSITION DE LEUR CLIENTÈLE UNE ORGANISATION DE TOUT PREMIER ORDRE POUR LA VENTE, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES VOITURES

MAGASIN D'EXPOSITION

OU SONT PRÉSENTÉS LES PLUS RÉCENTS MODÈLES 4 ET 6 CYLINDRES AVEC "moteur flottant", 9 CV C4 IX, CAMIONNETTES ET POIDS LOURDS. ESSAIS GRATUITS SUR SIMPLE DEMANDE



ATELIER DE RÉPARATION

TOUS LES TRAVAUX SONT EXÉCUTÉS A DES PRIX TRÈS RÉDUITS ET CONNUS D'AVANCE. ÉCHANGES STANDARD D'ORGANES USAGÉS CONTRE D'AUTRES ENTIÈREMENT REVISÉS PAR L'USINE

GRANDE MAISON DE TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.
Teintures de fourrures.
Nettoyage d'ameublements, etc...
ENVOI TOUTS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
2, rue des Capucins

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLAÇON :

1 1/2 francs

Un seul modèle de Flaçon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

LMP. COURSLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : L. PARAZINIS

Chemins de fer de Paris à Orléans de l'Etat et du Midi

Billets d'excursions à prix réduit

La compagnie d'Orléans, d'accord avec le réseau du Midi, délivre toute l'année des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1^{re} et 2^e classes, avec faculté d'arrêt, pour les régions ci-après :

1° Paris à Bordeaux, la Côte basque, les Pyrénées et retour par Toulouse, ou vice-versa ;

2° Paris à Bordeaux, la Côte basque, les Pyrénées et retour par Toulouse, ou vice-versa ;

3° Bordeaux à la Côte basque, les Pyrénées et retour à Bordeaux, ou vice-versa ;

4° Bordeaux à la Côte basque, les Pyrénées et retour à Montauban, ou vice-versa.

Il est délivré pour les itinéraires 3° et 4°, au départ de toutes les gares des Réseaux d'Orléans et du Midi des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1^{re} et 2^e classes, pour gagner ou quitter ces itinéraires à Bordeaux ou à Montauban.

Les billets fixes et complémentaires sont valables 33 jours avec faculté de prolongation de deux fois 15 jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser : aux gares des réseaux intéressés ; à l'Agence Orléans-Midi, 16, Boulevard des Capucines ; à l'Agence P.-O., 126, Boulevard Raspail ; à la Maison de France, 101, Avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux Agences de Voyages.

Une Agence de Voyageurs

126, Boulevard Raspail, à Paris

Il est rappelé au Public que, pour faciliter les déplacements, la Compagnie d'Orléans possède, 126, Boulevard Raspail (Téléph. : Littré 99-67) une Agence affectée au service des voyageurs.

Cette Agence délivre les diverses catégories de billets au départ de Paris pour toutes gares des réseaux d'Orléans, du Midi, du Nord, de l'Est et d'Alsace et de Lorraine et fournit tous renseignements et brochures concernant les voyages sur ces réseaux. Elle donne suite dans la limite des places disponibles, aux demandes de locations de places dans les trains rapides et express au départ de Paris-Quai d'Orsay et Paris-Austerlitz (délai maximum : deux semaines soit 14 jours avant la date fixée pour le départ, ce jour compris).

D'autre part, du 1^{er} Juin au 1^{er} Octobre inclus, les bagages à destination du Réseau d'Orléans et de ses au-delà sont acceptés à l'enregistrement, à cette

Agence, comme ils le seraient dans une gare ; en outre de la taxe afférente au transport par chemin de fer, il est perçu pour le transport de ces bagages, entre la dite Agence et la gare de départ, les prix ci-après : un colis, 2 fr. ; par colis en sus du premier, 1 fr.

Cette Agence est ouverte tous les jours, sauf les Dimanches et jours fériés, de 8 h. à 12 heures et de 13 h.30 à 18 heures.

Cartes d'excursions

Du 1^{er} au 30 septembre 1932, il est délivré par toutes les gares des réseaux d'Orléans, de l'Etat et du Midi des cartes dites « d'excursions » en toutes classes.

Ces cartes (individuelles ou de famille) sont valables 30 jours, avec faculté de prolongation.

Elles donnent droit :
1° à la libre circulation sur les lignes de certaines zones de la Bretagne, de l'Auvergne, des Cévennes et des Pyrénées, permettant ainsi un voyage d'excursion sans programme arrêté d'avance.

2° à un voyage aller et retour sur le parcours compris entre le point de départ et les gares d'entrée et de sortie choisies sur le périmètre de chaque zone envisagée.

Pour tous renseignements s'adresser : aux gares des trois réseaux intéressés ; à l'Agence Orléans-Midi, 16, Boulevard des Capucines et à l'Agence P.-O., 126, Boulevard Raspail, ou à la Maison de France, 101, Avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux Agences de Voyages.

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs

Toutes les gares des réseaux de Paris à Orléans de l'Etat et du Midi, délivrent toute l'année, sur demande préalable, des carnets de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour voyages circulaires de 500 km. de parcours minimum sur les dits réseaux.

L'itinéraire, qui doit être établi par le voyageur lui-même, doit ramener ce dernier à son point de départ initial ; le voyage peut comporter des solutions de continuité dans le parcours par fer.

Validité. — 30, 45 ou 60 jours suivant la longueur du voyage avec faculté de prolongation de moitié.

Faculté d'arrêt.
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux gares des trois réseaux intéressés ; à l'Agence P.-O. Midi, 16, boulevard des Capucines et à l'Agence P. O., 126, boulevard Raspail, à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux Agences de Voyages.

Les châteaux du Blésois et de Touraine en automobile (du 20 mars au 16 octobre 1932)

Pendant la belle saison, la Compagnie d'Orléans organise des circuits pour la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux de la Loire dont ci-après la nomenclature :

Au départ de Blois (2 circuits) : Chambord, Cheverny, Chaumont. — Prix de transport : 18 fr. ou 28 fr.

Au départ de Tours (3 circuits) : Loches, Chenonceaux, Amboise, Villandry, Azay-le-Rideau, La Romanière, Saché, Chinon, Champigny-sur-Verde, Richelieu, Ussé, Pontevraud, Saumur, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Montréau, Cormery, Valençay, Saint-Aignan, Pontlevoy, Montrichard, Blois, Chambord, Cheverny, Chaumont. — Prix de transport : 24 fr. ; 28 fr. ; 38 fr. ; 40 fr. ; 42 francs ; 58 fr. ou 60 fr.

Pour tous renseignements, la location des places (deux francs par personne) et l'indication des jours de mise en marche, s'adresser : aux gares de Paris-Quai d'Orsay, Blois et Tours ; aux Bureaux spéciaux du service automobile, 8, Boulevard Béranger, Tours, et 2, place Victor-Hugo, Blois ; aux Agences de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines et 126, Boulevard Raspail ou à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux principales Agences de Voyages.

Feuilleton du « Journal du Lot » 14

Le Seigneur Mystère

ROMAN

par J. Joseph-RENAUD

CHAPITRE III

Son répertoire n'était pas assez renouvelé... Sa voix n'avait jamais mieux donné, mais ses chansons commençaient à se démoder...

Tout ça, faute d'un peu d'argent d'avance, faute d'un peu d'argent!...

Dix minutes après, on entendait dans l'escalier Carllos, penché sur la rampe du quatrième palier, crier de toute sa forte voix :

— Au secours !... Venez vite !... Au secours !...

Entre huit heures et minuit, les locataires de l'immeuble étaient presque tous absents.

Pourtant, certains, dont les numéros passaient de bonne heure, étaient déjà rentrés.

Des portes s'ouvrirent à chaque étage. Des visages effrayés parurent au-dessus de la rampe. Le concierge, le père Lansard, monta.

Tous droits réservés.

En chemin, plusieurs locataires se joignirent à lui, Bouvattier, Marcello, et John, les sœurs Bulford...

Arrivés au quatrième palier, ils y trouvèrent Carllos, adossé au mur, son gros visage sinistrement pâle, et qui regardait avec horreur sa main droite couverte d'un vernis rouge et visqueux ; il balbutia :

— J'ai entendu qu'on se disputait au-dessus... chez Anselmo... Sa voix et une voix de femme... Et puis, le phonographe... Ensuite un long cri étouffé qui s'est terminé par une sorte de râle... Alors je suis monté... La porte était ouverte... Je suis entré. J'ai appelé. Personne ne m'a répondu. M'étant appuyé sur la table, j'ai senti que je posais la main sur de l'humide. Vous voyez ce que c'est... Alors, j'ai eu peur. Je suis ressorti et j'ai appelé...

Le père Lansard, un vieil auvergnat, ne s'émuait pas aisément.

Faut voir... Faut voir, dit-il.

On entra.

Le petit appartement paraissait vide. Sur la table, sur les chaises, par terre, il y avait d'effroyables traînées rouges...

— Monsieur Anselmo !... Monsieur Anselmo !... appela le père Lansard. Nulle réponse ne troubla le silence.

Lentement on visita la salle à manger, la chambre à coucher : personne !...

— Ici peut-être, dit le concierge. Et il alla vers la porte de fer qui était celle de l'ancienne caisse, la porte de

la pièce qui servait de garde-robe à Anselmo.

A l'intérieur, c'était allumé. On distinguait une raie de lumière, au-dessus de la porte.

En vain Lansard essaya-t-il d'ouvrir cette porte, qui avait une serrure de sûreté et un verrou de sûreté également.

Elle était solidement close. Marcello aida le concierge, de toute sa force. Mais en vain...

On se mit à la recherche des deux clefs, mais on ne les trouva pas... D'ailleurs, les traces de sang empêchaient qu'on cherchât sérieusement.

Lansard frappait à grands coups de poings contre la porte de fer, en répétant :

— Monsieur Anselmo !... Monsieur Anselmo !...

Après chaque appel il y avait un grand silence, au lointain duquel on entendait des trompes d'auto, des grincements de tramways...

A ce moment, Darboin parut, avec son veston d'alpaga et sa cravate blanche, tout essouffé, ayant monté en hâte les quatre étages.

— Mais quoi ?... Qu'est-ce qu'il y a ?... Qu'est-ce qui est arrivé ?...

— On le lui expliqua.

Savait-il où étaient les clefs... M. Anselmo était peut-être malade à l'intérieur... incapable de répondre. Il fallait se hâter de lui porter secours...

Mais en vain Darboin chercha-t-il,

lui aussi, les clefs dans l'appartement.

— M. Anselmo ne s'en séparait jamais... Elles étaient toujours sur lui. Et, vous vous rappelez, Monsieur Lansard, il a exigé qu'on lui remette le double de chacune de ses clefs ?... Il avait la manie de craindre qu'on vienne lui voler ses frusques... Ces deuxièmes clefs étaient toujours, comme les autres, dans son portefeuille ou dans une de ses poches...

— Alors, c'est lui qui s'est enfermé là, à l'intérieur !... dit Lansard.

— C'est personne !... objecta Darboin. On ne peut ni fermer ni ouvrir la porte de l'intérieur !... Du temps que c'était ici un bureau, soit pour qu'on ne puisse pas regarder par le trou de la serrure, soit pour toute autre raison, on a vissé une plaque d'acier à l'intérieur, sur chacune des deux serrures.

— Alors, y a personne dans cette pièce... M'sieur Anselmo, en sortant, aura oublié d'éteindre la lumière, voilà tout...

— Mais s'il n'est pas dans cette pièce éclairée, où donc qu'il est ?...

A cet instant, on entendit des pas lourds et des chuchotements dans l'escalier. Deux agents cyclistes montaient. On les avait appelés tandis qu'ils passaient devant la maison.

L'un d'eux pâlit en voyant les traces de sang :

— C'est bête, s'émuoir de cela quand on a fait la guerre !... murmura-t-il.

L'autre entendit le récit du concier-

ge et regarda sévèrement Carllos. Puis :

— Faudrait tout de même ouvrir cette porte !... Vous dites que ce M. Anselmo n'est pas descendu ?... qu'il est bien dans la maison ?...

— Mais oui !... Il est rentré y a pas une demi-heure... affirma le concierge. Il est peut-être là dedans.

— Alors comment aurait-il refermé la porte puisqu'on ne peut la refermer que de l'extérieur ?...

— N'importe, faut s'assurer...

— Envoyez chercher un serrurier. Qu'on le réveille... Qu'on lui dise que c'est la police... qu'il vienne tout de suite... Moi, je vais téléphoner au commissariat... le téléphone est dans l'immeuble ?...

— Oui, dans la loge...

Il y eut vingt minutes d'attente pénible, dans l'appartement plein de silence et d'effroi. Personne ne s'assessait. On ne bougeait pas... Si, en changeant de position, on faisait craquer le parquet, on avait un regard d'excuse vers les autres personnes.

Les locataires qui rentraient venaient se grouper les uns auprès des autres, sur le palier où on les mettait au courant, tout bas, comme dans une chambre mortuaire.

Le commissaire et le serrurier arrivèrent en même temps. Le commissaire, M. Blacher, était un petit homme chauve, grisonnant, dont les yeux clignotaient derrière un binocle à monture d'acier, à cordon de soie,

il portait une jaquette trop longue et des gants gris.

— Il faut ouvrir, tout de suite... S'il n'y a rien dans cette chambre, on verra ailleurs... Dépêchez-vous, serriez ! dit-il d'une curieuse voix de fausset.

Le serrurier, un colosse à visage rouge, à cheveux blancs, qui sentait le vin, la limaille et la sueur, mit ses lunettes et regarda la serrure, le verrou.

— Impossible avec cette serrure et ce verrou monsieur le commissaire !... Il faut tout faire sauter. Est-on sûr de ne pas avoir les clefs ?...

— Evidemment !... on est sûr... Sans cela on ne vous aurait pas demandé.

Il fallut démolir un pan de mur, à coups de pic !...

Enfin, la porte céda, tourna...

Le regard unanime aperçut Anselmo étendu à terre sur le côté gauche, un coussin sous la tête, le visage ciré.

Ses yeux fixes semblaient regarder une boîte en bois placée près de lui, sur le parquet. Sa main droite, index allongé, désignait clairement cette boîte...

Une déchirure à son veston, dans le dos, avec du sang figé, indiquait l'endroit de la mortelle blessure.

A côté de lui, sur le tapis, un coupe-papier dont la lame d'acier était comme rouillée... Evidemment, « l'arme du crime »...

(A suivre)